



CANADIAN UTILITIES LIMITED
Une société d'**ATCO**

CANADIAN UTILITIES LIMITED

RAPPORT DE GESTION

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs de comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances de Canadian Utilities Limited (« Canadian Utilities », « nous », « notre », « nos » ou la « société ») qui se sont produits au cours du trimestre clos le 31 mars 2022 et qui ont eu une incidence sur ses résultats.

Ce rapport de gestion a été établi en date du 27 avril 2022 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour le trimestre clos le 31 mars 2022. Des informations supplémentaires, y compris le rapport de gestion précédent (le « rapport de gestion de 2021 »), la notice annuelle précédente (la « notice annuelle de 2021 ») et les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société, sont accessibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les informations présentées dans le rapport de gestion de 2021 qui demeurent essentiellement inchangées ne sont pas analysées dans le présent rapport de gestion.

La société est contrôlée par ATCO Ltd. et par son actionnaire contrôlant, Sentgraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans le présent rapport de gestion sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

Revue de la performance	2
Performance des secteurs d'activité	5
Entreprises de services publics.....	5
Faits récents d'ordre réglementaire concernant les entreprises de services publics.....	7
Infrastructures énergétiques	9
Siège social et autres activités	11
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	11
Autres charges et produits	13
Situation de trésorerie et sources de financement.....	14
Capital-actions.....	17
Informations trimestrielles.....	18
Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR.....	20
Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.....	21
Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations	29
Autres informations financières	30
Glossaire	32

REVUE DE LA PERFORMANCE

DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières associées à notre performance financière.

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars, sauf les données par action et les actions en circulation)	2022	2021	Variation
Principales données financières			
Produits des activités ordinaires	1 110	907	203
Résultat ajusté ¹⁾	219	191	28
Entreprises de services publics ¹⁾	234	201	33
Infrastructures énergétiques	8	10	(2)
Siège social et autres activités	(23)	(20)	(3)
Résultat ajusté (en dollars par action)	0,81	0,70	0,11
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	227	141	86
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	209	124	85
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	0,78	0,46	0,32
Bénéfice dilué attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	0,78	0,46	0,32
Total de l'actif	21 184	20 367	817
Dette à long terme	9 321	9 052	269
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 779	6 703	76
Dividendes en trésorerie déclarés sur les actions de catégorie A et de catégorie B (en cents par action)	44,42	43,98	0,44
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	639	511	128
Investissements en capital ²⁾	265	230	35
Dépenses en immobilisations	263	225	38
Autres données financières			
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation (en milliers) :			
De base	268 948	272 013	(3 065)
Dilué	269 441	272 458	(3 017)

1) De plus amples informations concernant ce total des mesures sectorielles sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires de 1 110 M\$ pour le premier trimestre de 2022 ont été supérieurs de 203 M\$ à ceux de la période correspondante de 2021. La hausse des produits des activités ordinaires en 2022, surtout dans les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel, découle de l'allègement tarifaire accordé aux clients en 2021 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et, par la suite, de la décision de l'AUC de maximiser le recouvrement, en 2022, des produits différés en 2021. La hausse des produits des activités ordinaires s'explique aussi par l'augmentation des produits refacturés par les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel, ainsi que des prix du gaz naturel plus élevés dans le secteur Infrastructures énergétiques.

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté du premier trimestre de 2022 s'est établi à 219 M\$, ou 0,81 \$ par action, comparativement à 191 M\$, ou 0,70 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice 2021.

La hausse du résultat ajusté au premier trimestre de 2022 s'explique essentiellement par le calendrier des charges d'exploitation dans l'entreprise de distribution de gaz naturel et par le bénéfice des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale.

Se reporter à la rubrique « Performance des secteurs d'activité » du présent rapport de gestion pour des informations complémentaires.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société s'est établi à 227 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse de 86 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021. Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société reflète des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société, des profits ou des pertes latents sur des contrats à terme et des swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché, des profits et pertes non récurrents, des pertes de valeur et des éléments qui sortent du cadre normal des activités ou qui ne découlent pas des activités courantes. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans le résultat ajusté.

De plus amples renseignements à ce sujet et au sujet d'autres éléments sont présentés à la rubrique « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société correspond au bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B augmenté des dividendes sur les actions privilégiées de la société. Des informations complémentaires concernant le bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B sont présentées à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

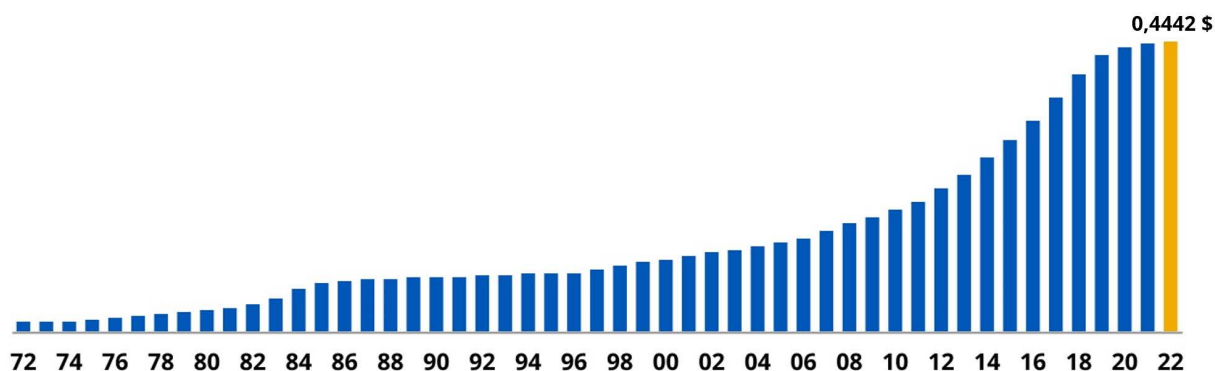
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 639 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse de 128 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des flux de trésorerie des entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel de Canadian Utilities découlant des produits attribuables au recouvrement des hausses de tarifs reportées en 2021 et au calendrier de certains produits et charges des entreprises de services publics.

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B ont totalisé 116 M\$ pour le premier trimestre de 2022. Le 14 avril 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 44,42 cents par action pour le deuxième trimestre, soit 1,78 \$ par action sur une base annualisée. Nous aspirons à une croissance des dividendes arrimée à la croissance soutenue de nos résultats, laquelle est liée à l'augmentation de nos investissements dans nos entreprises de services publics réglementées et nos actifs visés par des contrats à long terme.

**Taux de dividende trimestriel pour 1972 - 2022
(en dollars par action)**

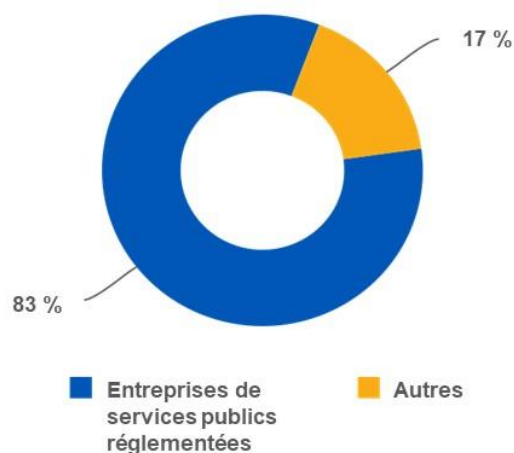


INVESTISSEMENTS EN CAPITAL¹⁾ ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital et les dépenses en immobilisations, respectivement de 265 M\$ et de 263 M\$ pour le premier trimestre de 2022, sont en hausse respective de 35 M\$ et de 38 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2021.

Les dépenses en immobilisations liées aux entreprises de services publics réglementées ont représenté 83 pour cent du total du capital investi au cours du premier trimestre de 2022. Le solde de 17 pour cent est principalement attribuable à l'accroissement des activités de construction dans le secteur Infrastructures énergétiques.

Investissements en capital pour le trimestre clos le 31 mars 2022



1) De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion

PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires des entreprises de services publics de 964 M\$ pour le premier trimestre de 2022 ont été supérieurs de 174 M\$ à ceux de la période correspondante de 2021. La hausse des produits des activités ordinaires en 2022, surtout dans les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel, découle de l'allègement tarifaire accordé aux clients en 2021 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, et par la suite, de la décision de l'AUC de maximiser le recouvrement, en 2022, des produits différés en 2021. La hausse des produits des activités ordinaires s'explique aussi par l'augmentation des produits refacturés par les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel.

RÉSULTAT AJUSTÉ

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Électricité			
Distribution d'électricité ¹⁾	47	42	5
Transport d'électricité ¹⁾	43	43	—
Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale ¹⁾	11	5	6
Total – Électricité	101	90	11
Gaz naturel			
Distribution de gaz naturel ¹⁾	99	81	18
Transport de gaz naturel ¹⁾	23	19	4
Distribution de gaz naturel à l'échelle internationale ¹⁾	11	11	—
Total – Gaz naturel	133	111	22
Total – Entreprises de services publics²⁾	234	201	33

1) De plus amples informations concernant ces mesures non conformes aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) De plus amples informations concernant ce total des mesures sectorielles sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté des entreprises de services publics de 234 M\$ au premier trimestre de 2022 représente une hausse de 33 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021 qui s'explique essentiellement par le calendrier des charges d'exploitation, les économies de coûts, l'accroissement de la base de tarification, et le bénéfice des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises de services publics.

Distribution d'électricité

L'entreprise de distribution d'électricité fournit des services réglementés de distribution d'électricité ainsi que de production décentralisée principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution d'électricité de 47 M\$ pour le premier trimestre de 2022 a augmenté de 5 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021, principalement en raison d'économies de coûts.

Transport d'électricité

L'entreprise de transport d'électricité fournit des services réglementés de transport d'électricité principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan. L'entreprise de transport d'électricité est l'exploitant d'Alberta PowerLine, une ligne de transport d'électricité de 500 km entre Wabamun (près d'Edmonton) et Fort McMurray, en Alberta, aux termes d'un contrat de 35 ans.

Pour le premier trimestre de 2022, l'entreprise de transport d'électricité a enregistré un résultat ajusté de 43 M\$, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2021.

Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale

Les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale comprennent une participation de 50 pour cent dans LUMA Energy, une société constituée dans le but de transformer, de moderniser et d'exploiter le réseau de transport et de distribution d'électricité de 30 000 km de Porto Rico aux termes d'un contrat d'exploitation et d'entretien conclu avec le partenariat public-privé de Porto Rico (« P3A ») et la Puerto Rico Electric Power Authority (« PREPA »).

LUMA Energy a pris en charge les activités aux termes d'une convention complémentaire puisque la PREPA demeure en faillite. Cette convention a une durée maximale de 18 mois et permet à LUMA Energy de percevoir une redevance fixe annualisée équivalant à 115 M\$ US. Si la PREPA échappe à la faillite au cours de cette période, LUMA Energy passera à la première année du contrat d'exploitation et d'entretien.

Le résultat ajusté des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale de 11 M\$ pour le premier trimestre de 2022 a augmenté de 6 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021. Le résultat ajusté a augmenté au premier trimestre de 2022 en raison des activités poursuivies, comparativement aux travaux de transition continus au premier trimestre de 2021.

Distribution de gaz naturel

L'entreprise de distribution de gaz naturel dessert des municipalités ainsi que des clients résidentiels, commerciaux et industriels en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel s'est établi à 99 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse de 18 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021, en raison essentiellement du calendrier des charges d'exploitation en 2022 et 2021.

Transport de gaz naturel

Dans le cadre des activités de transport de gaz naturel, le gaz naturel qui circule dans le réseau de pipelines provient de diverses installations de traitement du gaz ainsi que d'autres réseaux de transport de gaz naturel, et il est transporté vers les utilisateurs finaux en Alberta ou vers d'autres réseaux de pipelines.

Le résultat ajusté de l'entreprise de transport de gaz naturel s'est établi à 23 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse de 4 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021. La hausse du résultat ajusté s'explique essentiellement par l'accroissement de la base de tarification, y compris l'acquisition du pipeline Pioneer qui a eu lieu en juin 2021.

Distribution de gaz naturel à l'échelle internationale

L'entreprise de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale est un fournisseur de services réglementés de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale s'est établi à 11 M\$ au premier trimestre de 2022, ce qui est comparable à celui de la période correspondante de 2021.

FAITS RÉCENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

Structure de propriété de Northland Utilities Enterprises Ltd. (« NUE »)

Le 31 mars 2022, la société et Denendeh Investments Incorporated (« DII ») ont conclu une convention d'achat d'actions visant à faire passer la participation de DII dans NUE de 14 pour cent à 50 pour cent. NUE est une entreprise de services publics exerçant ses activités dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada, et une filiale d'ATCO Electric Ltd. La modification de la participation a été réalisée par l'achat par DII de 36 pour cent des actions en circulation de NUE pour un prix d'achat, déduction faite de la trésorerie cédée, de 8 M\$. La transaction donne à ATCO Electric Ltd. et à DII une participation respective de 50 pour cent dans NUE et souligne notre engagement continu à favoriser l'appartenance communautaire et le développement économique autonome.

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

QUESTIONS COURANTES

Coût générique du capital (« CGC »)

Le 31 mars 2022, l'AUC a approuvé le maintien de la méthode actuelle d'établissement du rendement des capitaux propres (« RCP ») final selon un RCP de 8,5 pour cent et un ratio des capitaux propres de 37 pour cent pour 2023. D'ici le troisième trimestre de 2022, l'AUC devrait lancer un processus pour 2024 et au-delà, y compris le possible établissement d'une formule.

TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Demande d'introduction de procédure du personnel d'application de l'AUC en vertu des articles 8 et 63 de la loi intitulée *Alberta Utilities Commission Act*

Le 29 novembre 2021, la direction de la mise en application de l'AUC a déposé une demande auprès de l'AUC recommandant l'ouverture d'une procédure d'application. Une procédure a été entamée afin de déterminer si ATCO Electric Transmission a omis de se conformer aux décisions et aux décrets de l'AUC relevant de sa compétence, notamment en ce qui concerne un contrat à fournisseur unique pour le projet d'interconnexion de Jasper et les mesures prises jusqu'au dépôt de la demande de compte de report pour la période de 2018 à 2020, y compris la demande en question. La procédure permet également de déterminer les recours futurs qui pourraient être nécessaires.

La direction de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric Transmission ont entamé des discussions en vue d'arriver à un règlement en janvier 2022. Le 18 mars 2022, la direction de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric Transmission ont conclu les discussions et informé l'AUC que les parties étaient parvenues à un règlement sur toutes les questions. Le 14 avril 2022, le règlement a été déposé auprès de l'AUC, reflétant une sanction administrative convenue de 31 M\$, un engagement à modifier la demande de compte de report en cours pour garantir que la base tarifaire supplémentaire estimée à 11 M\$ reste exclue des tarifs des clients, et la mise en œuvre de pratiques et politiques révisées. L'AUC est actuellement en train de déterminer les prochaines étapes du processus. Au quatrième trimestre de 2021 et au premier trimestre de 2022, la société a comptabilisé respectivement des coûts de 14 M\$ et de 27 M\$ (après impôt) liés à l'issue possible de la procédure.

TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Acquisition du pipeline Pioneer

En 2020, l'entreprise de transport de gaz naturel a conclu une entente visant l'acquisition du pipeline Pioneer de 131 km auprès de Tidewater Midstream & Infrastructure Ltd. et de son partenaire TransAlta Corporation. Conformément à l'entente d'intégration délimitant les différentes zones, l'entreprise de transport de gaz naturel a transféré à Nova Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») le tronçon de 30 km du gazoduc situé dans la zone de service de NGTL.

La transaction visant à acquérir le pipeline Pioneer a été conclue en 2021. Le transfert du tronçon du gazoduc à NGTL a été approuvé par la Régie de l'énergie du Canada le 22 décembre 2021 et, le 25 février 2022, l'entreprise de transport de gaz naturel a transféré à NGTL le tronçon de 30 km du pipeline situé dans la zone de service de NGTL pour 63 M\$.



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires des entreprises du secteur Infrastructures énergétiques, de 81 M\$ au premier trimestre de 2022, sont supérieurs de 29 M\$ à ceux de la période correspondante de 2021, en raison surtout des prix plus élevés pour le gaz naturel à l'installation de stockage de gaz naturel de Carbon, en Alberta, et des produits supplémentaires générés par l'installation de stockage de gaz naturel du carrefour Alberta, acquise en décembre 2021.

RÉSULTAT AJUSTÉ

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Production d'électricité¹⁾	2	6	(4)
Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles¹⁾	6	4	2
Total – résultat ajusté des entreprises du secteur Infrastructures énergétiques	8	10	(2)

1) De plus amples informations concernant ces mesures non conformes aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté du secteur Infrastructures énergétiques de 8 M\$ au premier trimestre de 2022 est inférieur de 2 M\$ à celui de la période correspondante de 2021, en raison surtout du recouvrement des coûts d'expansion des affaires en 2021, des coûts d'aménagement de projets engagés en 2022 et des fluctuations défavorables du taux de change australien, en partie compensés par le bénéfice provenant de l'installation de stockage de gaz naturel du carrefour Alberta acquise en décembre 2021.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises du secteur Infrastructures énergétiques.

Production d'électricité

Les activités des entreprises d'électricité à tarifs non réglementés comprennent la production d'électricité provenant de centrales solaires et de centrales alimentées à l'hydroélectricité et au gaz naturel dans l'Ouest canadien, en Australie, au Mexique et au Chili, et assurent le transport non réglementé d'électricité en Alberta.

Pour le premier trimestre de 2022, le résultat ajusté de l'entreprise de production d'électricité s'est chiffré à 2 M\$, soit une baisse de 4 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2021. La baisse du résultat ajusté s'explique principalement par le recouvrement des coûts d'expansion des affaires en 2021, des coûts d'aménagement de projets engagés en 2022 et des variations défavorables du taux de change australien.

Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles

L'entreprise de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles offre des services non réglementés de stockage et de transport de gaz naturel, des services de stockage de liquides de gaz naturel et des services d'infrastructures hydrauliques industrielles en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le résultat ajusté tiré de l'entreprise de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles, qui s'est chiffré à 6 M\$ pour le premier trimestre de 2022, était de 2 M\$ supérieur à celui de la période correspondante de 2021, en raison

principalement du résultat provenant de l'installation de stockage de gaz naturel du carrefour Alberta, acquise en décembre 2021.

FAITS RÉCENTS CONCERNANT LE SECTEUR INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Projet de production d'hydrogène propre de Canadian Utilities et Suncor

En mai 2021, Canadian Utilities et Suncor Énergie ont annoncé leur décision de collaborer au stade préliminaire de la conception et de l'ingénierie d'un projet potentiel de production d'hydrogène propre. Le projet permettra de produire plus de 300 000 tonnes par année d'hydrogène propre et de capter plus de 90 pour cent des émissions de carbone, se traduisant par des réductions des émissions de CO₂ de l'Alberta d'environ deux millions de tonnes par année. L'installation de production d'hydrogène, qui sera située au carrefour énergétique du centre industriel ATCO près de Fort Saskatchewan, en Alberta, devrait entrer en service dès 2028, sous réserve d'une décision quant à l'approbation, attendue en 2024.

La séquestration du carbone pour le projet d'hydrogène propre devrait être assurée par le carrefour de séquestration du carbone Atlas (le « carrefour Atlas »). Il a été proposé que le carrefour Atlas soit développé à l'est d'Edmonton par un partenariat dirigé par Shell Canada, ATCO Energy Solutions et Suncor Énergie. Le 31 mars 2022, le carrefour Atlas a été présélectionné aux fins d'évaluation par le gouvernement de l'Alberta. Les promoteurs ont été invités à travailler avec le gouvernement pour évaluer plus en détail la pertinence de chaque emplacement pour le stockage sécuritaire du carbone provenant des émissions industrielles. Si l'évaluation démontre que les projets proposés peuvent fournir un stockage permanent, les entreprises peuvent travailler avec le gouvernement à un accord leur donnant le droit d'injecter du dioxyde de carbone capté. Cet accord garantira également que les promoteurs fourniront à tous les émetteurs un libre accès au carrefour Atlas et une utilisation abordable de celui-ci.

Projets d'aménagement solaire de Calgary

En septembre 2021, Canadian Utilities a annoncé qu'elle avait fait l'acquisition des droits d'aménagement prévoyant la construction de deux projets solaires : les projets Deerfoot et Barlow à Calgary, en Alberta, d'une capacité cumulée de 64 MW. En mars 2022, Canadian Utilities a conclu un contrat d'achat d'électricité de 15 ans avec Microsoft Corporation. Selon les modalités du contrat, Microsoft achètera toute l'énergie renouvelable produite par le projet solaire Deerfoot de 37 MW de Canadian Utilities à Calgary, en Alberta. Une fois en service, notre projet d'exploitation solaire Deerfoot sera l'une des plus importantes installations solaires dans un grand centre urbain de l'Ouest canadien.

Les projets Barlow et Deerfoot ont tous deux obtenu tous les permis importants, et la construction devrait commencer en mai 2022. La mise en service devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2022.



Le secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities comprend l'entreprise Rûmi, Blue Flame Kitchen et les activités de vente au détail d'énergie exercées par l'entremise d'ATCOenergy, qui fournit des articles pour la maison, des services d'entretien et des services-conseils pour les propriétaires d'habitations ainsi que des services liés à l'électricité et au gaz naturel aux clients de détail en Alberta. Le secteur Siège social et autres activités comprend aussi le siège social mondial, à Calgary, au Canada, le siège social à Perth, en Australie, et le siège social à Mexico, au Mexique. Le secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities comprend les charges au titre des dividendes sur les actions privilégiées et de la dette de CU Inc. et de Canadian Utilities.

RÉSULTAT AJUSTÉ

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Siège social et autres activités de Canadian Utilities	(23)	(20)	(3)

En tenant compte des éliminations intersectorielles, le résultat ajusté du secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities au premier trimestre de 2022 a été de 3 M\$ inférieur à celui de la période correspondante de 2021, en raison principalement de l'augmentation des coûts de financement découlant d'une nouvelle émission de dividendes privilégiés en décembre 2021, en partie contrebalancée par la hausse du résultat d'ATCOenergy en raison des marges supérieures dégagées sur les marchandises.

DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au sein du groupe ATCO (y compris Canadian Utilities), nous équilibrons les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à court et à long terme en créant de la valeur pour nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos partenaires communautaires et autochtones. À titre de fournisseur de services essentiels dans diverses collectivités partout au monde, nous faisons preuve d'inclusion dans notre façon de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui et des générations futures tout en assurant de façon constante et en toute sécurité des services fiables et abordables.

Les paragraphes qui suivent décrivent les engagements pris par ATCO, la société mère de Canadian Utilities. Canadian Utilities appuie les engagements pris par ATCO et jouera un rôle primordial dans l'atteinte des cibles ESG établies par ATCO.

Rapport sur la durabilité et cibles ESG

Le rapport sur la durabilité de 2021 d'ATCO est axé sur les sujets d'importance suivants :

- Transition énergétique - transition énergétique et innovation, ainsi que l'accès à l'énergie et les moyens abordables d'y accéder;
- Changements climatiques et responsabilité environnementale - changements climatiques et émissions de GES, ainsi que la responsabilité environnementale;
- Fiabilité et résilience opérationnelles - fiabilité et disponibilité des réseaux, préparation et réaction aux urgences ainsi que la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la responsabilité à ce titre;
- Personnes – diversité, équité et inclusion, ainsi que la santé et la sécurité au travail et la santé et la sécurité du public;
- Relations avec les collectivités et les Autochtones - participation des Autochtones, occasions économiques et réconciliation, ainsi que la participation de la collectivité et l'investissement dans la collectivité.

En janvier 2022, ATCO a annoncé son engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ainsi qu'un ensemble initial de cibles ESG pour 2030. Le conseil d'administration d'ATCO reconnaît et appuie entièrement notre engagement à l'égard de la carboneutralité et les cibles de 2030, et convient que ces engagements et cibles s'harmonisent avec notre orientation stratégique. Le rapport sur la durabilité de 2021 présente des renseignements plus détaillés et les progrès réalisés en regard de ces cibles. L'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 est un enjeu sociétal qu'aucune personne, aucune entreprise ou aucun gouvernement ne peuvent relever seuls. Cela nécessitera une collaboration sans précédent entre tous les intervenants, ainsi qu'une feuille de route éclairée, pragmatique et abordable des décideurs pour réunir, à un rythme soutenu, les investissements et l'expertise nécessaires du secteur privé.

Le rapport sur la durabilité tient compte des normes internationales Global Reporting Initiative (« GRI »). Le rapport tient aussi compte des recommandations du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») du Conseil de stabilité financière (« CSF »).

Le rapport sur la durabilité de 2021, le document de référence sur le cadre de durabilité, des renseignements sur la gouvernance d'entreprise, l'évaluation de nos enjeux importants et d'autres informations sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.canadianutilities.com.

Changements climatiques et transition énergétique

Pour contribuer à un avenir carboneutre, nous poursuivons nos initiatives visant à intégrer des combustibles moins polluants, des énergies renouvelables et le stockage d'énergie. Il s'agit notamment de trouver des façons de moderniser notre infrastructure énergétique afin de tenir compte de sources d'énergie nouvelles et novatrices, ainsi que des façons de mieux utiliser l'énergie. Nous décarbonisons nos activités et permettons à nos clients de faire la transition vers des sources d'énergie à faibles émissions, tout en maintenant la sécurité, la fiabilité et l'abordabilité.

Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité

Tel que l'exige la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le 29 mars 2022, le gouvernement du Canada a publié le Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte. Le plan décrit l'approche à suivre secteur par secteur pour permettre au Canada de réduire ses émissions de 40 pour cent sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, y compris de nouveaux investissements de 9,1 G\$ dans les bornes de recharge des véhicules électriques, les maisons et les immeubles, les technologies et les combustibles propres, l'énergie renouvelable, le pétrole et le gaz ainsi que l'agriculture. Le plan comprend également l'élaboration de la norme sur l'électricité propre.

Notre rendement

À mesure qu'évoluent notre portefeuille d'actifs et nos entreprises, il en est de même de notre empreinte environnementale. Depuis 2005, nous avons considérablement décarbonisé notre portefeuille grâce à la vente d'actifs, à la mise en œuvre d'initiatives de changement de combustible, à des initiatives de réduction des GES et à d'autres programmes d'efficacité. De plus amples informations sur notre rendement en matière de GES sont présentées dans notre rapport sur la durabilité de 2021.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Le tableau suivant présente un résumé financier des autres charges et produits consolidés pour les premiers trimestres de 2022 et 2021. Ces montants sont présentés selon les IFRS. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte du calendrier des produits et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des autres éléments qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités.

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Charges d'exploitation	568	481	87
Dotation aux amortissements	157	154	3
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	18	13	5
Charges financières, montant net	97	97	—
Charge d'impôt	77	45	32

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui s'entendent du total des frais et des charges après déduction de la dotation aux amortissements, ont augmenté de 87 M\$ pour le premier trimestre de 2022 comparativement à celles de la période correspondante de 2021. La hausse des charges d'exploitation est essentiellement attribuable à l'augmentation des frais refacturés par les entreprises de services publics en Alberta, aux coûts liés à la procédure d'application de l'AUC, à la hausse des coûts du combustible dans le secteur Infrastructures énergétiques, attribuable à l'acquisition d'Alberta Storage Hub Ltd., ainsi qu'à la hausse des prix du gaz naturel à l'installation de stockage de gaz naturel du secteur Infrastructures énergétiques située à Carbon, en Alberta.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements a augmenté de 3 M\$ au premier trimestre de 2022 par rapport à celle de la période correspondante de 2021, en raison surtout de l'acquisition du pipeline Pioneer par l'entreprise de transport de gaz naturel de Canadian Utilities, en juin 2021, et des investissements en capital en cours dans les entreprises réglementées de Canadian Utilities.

RÉSULTAT TIRÉ DE LA PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises se compose principalement des participations de Canadian Utilities dans des centrales électriques, dans les activités d'exploitation et d'entretien de LUMA Energy à Porto Rico et dans Strathcona Storage Limited Partnership, qui exploite des installations de stockage d'hydrocarbures au carrefour énergétique du centre industriel ATCO situé près de Fort Saskatchewan, en Alberta.

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises a augmenté de 5 M\$ pour le premier trimestre de 2022 comparativement à celui de la période correspondante de 2021. La hausse du résultat au premier trimestre de 2022 s'explique par les activités poursuivies à LUMA Energy comparativement aux travaux de transition continus au premier trimestre de 2021.

CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Le montant net des charges financières pour le premier trimestre de 2022 a été comparable à celui de la période correspondante de 2021.

CHARGE D'IMPÔT

L'impôt sur le résultat a augmenté de 32 M\$ au premier trimestre de 2022 par rapport à celui de la période correspondante de 2021 en raison surtout de l'augmentation du bénéfice établi selon les IFRS.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre situation financière est soutenue par nos entreprises de services publics à tarifs réglementés et nos entreprises d'infrastructures énergétiques structurées pour être hautement réglementées et exploitées dans le cadre de contrats à long terme. Nos stratégies commerciales ainsi que le financement de nos activités et de notre croissance future prévue s'appuient sur le maintien de notations de crédit de première qualité et l'accès aux marchés financiers à des taux concurrentiels. Les principales sources de financement sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les marchés boursiers.

Nous jugeons qu'il est prudent de conserver des liquidités suffisantes pour financer les besoins en trésorerie d'environ un exercice afin de maintenir une grande souplesse financière. Les liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées disponibles.

NOTATIONS

	DBRS	S&P	Fitch
Canadian Utilities Limited			
Émetteur	A	BBB+	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A	BBB	A-
Papier commercial	R-1 (faible)	A-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	P-2	BBB
CU Inc.			
Émetteur	A (élevée)	A-	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A (élevée)	A-	A
Papier commercial	R-1 (faible)	A-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	P-2	BBB+
ATCO Gas Australia Pty Ltd.¹⁾			
Émetteur et titres de créance non garantis de premier rang	s. o.	BBB+	s. o.

1) ATCO Gas Australia Pty Ltd. est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le 2 mars 2022, S&P Global Ratings a révisé sa notation d'émetteur pour Canadian Utilities Limited, qui est passée de « A- », avec perspective négative à « BBB+ » avec perspective stable. S&P Global Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit attribuée à CU Inc., filiale de Canadian Utilities, soit « A- », avec perspective stable, ce qui reflète l'opinion de S&P selon laquelle CU Inc. est une entité distincte de Canadian Utilities.

Le 17 mars 2022, Fitch Ratings a attribué une première notation d'émetteur de crédit de « A- » avec perspective stable à Canadian Utilities et à CU Inc.

Le 24 mars 2022, S&P Global Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit attribuée à ATCO Gas Australia, filiale de Canadian Utilities, soit « BBB+ », avec perspective stable.

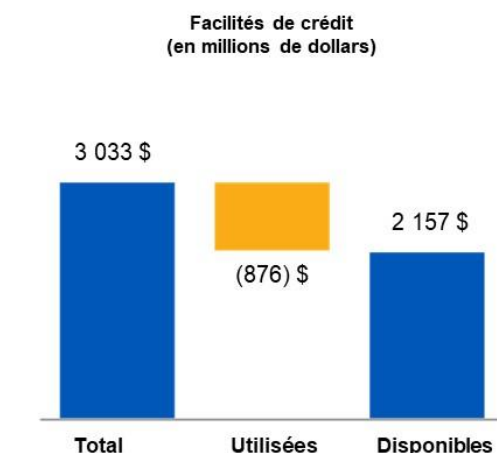
FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 mars 2022, Canadian Utilities et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

(en millions de dollars)	Total	Montant utilisé	Montant disponible
Facilités engagées à long terme	2 480	690	1 790
Facilités non engagées	553	186	367
Total	3 033	876	2 157

Des facilités de crédit totales de 3 033 M\$, une tranche de 553 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée. Le solde de 2 480 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2023 et 2026, à moins qu'elles ne soient prorogées au gré des prêteurs.

Une tranche de 638 M\$ du montant de 876 M\$ prélevé sur les facilités de crédit se rapporte à ATCO Gas Australia Pty Ltd. Les facilités de crédit engagées à long terme servent à répondre à tous les besoins d'ATCO Gas Australia Pty Ltd. en matière de financement par emprunt. La majeure partie du solde résiduel est destiné à l'émission de lettres de crédit.



FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022, la société détenait un montant de 837 M\$ en trésorerie, en hausse de 87 M\$ par rapport à celui au 31 décembre 2021, en raison principalement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours du trimestre et de la clôture d'une transaction visant le transfert, à NGTL, d'un tronçon de 30 km du gazoduc Pioneer, facteurs en partie contrebalancés par les flux de trésorerie affectés au financement du programme d'investissement en capital, au versement des dividendes et aux remboursements du capital et des intérêts sur la dette.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 639 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse de 128 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des flux de trésorerie découlant du recouvrement des hausses tarifaires reportées en 2021 et du calendrier de certains produits et charges pour les entreprises de services publics.

Flux de trésorerie affectés aux investissements en capital¹⁾ et aux dépenses en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux investissements en capital et aux dépenses en immobilisations se sont établis respectivement à 265 M\$ et à 263 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en hausse respective de 35 M\$ et de 38 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2021. Les dépenses en immobilisations liées aux entreprises de services publics réglementées ont représenté 83 pour cent du total du capital investi au cours du premier trimestre de 2022. Le solde de 17 pour cent est principalement attribuable à l'accroissement des activités de construction dans le secteur Infrastructures énergétiques.

¹⁾ De plus amples informations concernant ces mesures non conformes aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion

Le tableau suivant présente les investissements en capital et les dépenses en immobilisations pour les premiers trimestres de 2022 et 2021.

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Entreprises de services publics			
Électricité	121	88	33
Gaz naturel	96	132	(36)
	217	220	(3)
Infrastructures énergétiques	43	3	40
Siège social de CU et autres activités	3	2	1
Total des dépenses en immobilisations pour Canadian Utilities^{1), 2)}	263	225	38
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises			
Entreprises de services publics			
Électricité	1	—	1
Infrastructures énergétiques	1	5	(4)
Total des investissements en capital pour Canadian Utilities³⁾	265	230	35

1) Comprend les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'un montant de 2 M\$ (3 M\$ en 2021) au premier trimestre de 2022 au titre des intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction.

2) Comprend les dépenses en immobilisations de 45 M\$ pour le premier trimestre de 2022 (56 M\$ en 2021), principalement dans les entreprises de services publics, qui ont été financées en partie par les apports des clients.

3) De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Prospectus préalable de base – Débentures de CU Inc.

Le 16 septembre 2020, CU Inc. a déposé un prospectus préalable de base lui permettant d'émettre des débentures totalisant un maximum de 1,2 G\$ pendant la durée de 25 mois du prospectus. En date du 27 avril 2022, le total des émissions de débentures s'élevait à 610 M\$.

Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} avril 2022, CU Inc., filiale de Canadian Utilities, a remboursé des débentures à 9,92 pour cent d'un montant de 125 M\$.

Dividendes et actions ordinaires

Depuis 1972, nous avons augmenté le dividende sur nos actions ordinaires tous les ans, soit un historique de 50 ans. Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B ont totalisé 116 M\$, déduction faite du RRD au premier trimestre de 2022.

Le 14 avril 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 44,42 cents par action au deuxième trimestre. Les dividendes sont versés au gré du conseil d'administration, en fonction de notre situation financière et d'autres facteurs.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous croyons que le cours de nos actions de catégorie A peut, à l'occasion, ne pas refléter pleinement la valeur de notre entreprise, et que le rachat d'actions de catégorie A représente une utilisation souhaitable de nos fonds disponibles. Le rachat d'actions de catégorie A, à des prix appropriés, aidera aussi à réduire la dilution résultant de l'exercice d'options sur actions.

Le 29 juillet 2021, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter un maximum de 3 930 623 actions de catégorie A en circulation. Cette offre prendra fin le 28 juillet 2022. Aucune action n'a été rachetée jusqu'à maintenant.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

Le 13 janvier 2022, la société a rétabli son régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») à l'intention des porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie B admissibles qui participent au régime. Le RRD avait été suspendu le 10 janvier 2019.

Au cours du premier trimestre de 2022, Canadian Utilities a émis 98 925 actions de catégorie A aux termes du RRD, par suite du réinvestissement de dividendes de 3 M\$.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Canadian Utilities se composent d'actions de catégorie A et de catégorie B.

Au 26 avril 2022, 197 128 506 actions de catégorie A et 72 332 029 actions de catégorie B de la société étaient en circulation, et des options visant l'achat de 1 496 250 actions de catégorie A de la société étaient en cours.

ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B

Les porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sont en droit de se partager également, sur une base par action, tous les dividendes déclarés par la société relatifs à ces catégories d'actions ainsi que l'actif résiduel de la société au moment de sa dissolution. Les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit de voter et d'échanger en tout temps chaque action qu'ils détiennent contre une action de catégorie A.

Advenant une offre publique d'achat (« OPA ») des actions de catégorie B qui ferait en sorte que l'initiateur détiendrait plus de 50 pour cent des actions de catégorie B en circulation (exclusion faite des actions de catégorie B acquises à la conversion des actions de catégorie A, le cas échéant), les porteurs d'actions de catégorie A seraient en droit, pour la durée de l'OPA, d'échanger leurs actions de catégorie A contre des actions de catégorie B et de remettre ces nouvelles actions de catégorie B dans le cadre de l'OPA. Le droit d'échanger et de remettre des actions est assujéti à l'exécution de l'offre publique d'achat.

De plus, les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'échanger leurs actions contre des actions de catégorie B si ATCO Ltd., l'actionnaire contrôlant de la société, cesse de détenir ou de contrôler, directement ou indirectement, plus de 10 000 000 des actions de catégorie B émises et en circulation. Dans tous les cas, chaque action de catégorie A est échangeable contre une action de catégorie B, sous réserve d'une modification du ratio d'échange dans certaines situations, comme un fractionnement d'actions ou une émission de droits de souscription d'actions.

Des 12 800 000 actions de catégorie A pouvant être émises à l'exercice d'options dans le cadre du régime d'options sur actions de la société, 2 919 900 actions de catégorie A pouvaient être émises au 31 mars 2022. Les options peuvent être attribuées aux dirigeants et aux employés clés de la société et de ses filiales à un prix d'exercice égal à la moyenne pondérée du cours des actions à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date d'attribution. Les modalités d'acquisition des droits ainsi que la période d'exercice (qui ne peut dépasser 10 ans) sont déterminées au moment de l'attribution.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les informations financières des huit trimestres clos du 30 juin 2020 au 31 mars 2022.

<i>(en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022
Produits des activités ordinaires	790	790	1 028	1 110
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	5	71	176	227
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	(11)	55	160	209
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	(0,04)	0,20	0,59	0,78
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	(0,04)	0,20	0,59	0,78
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,43	0,33	0,71	0,81
Résultat ajusté				
Entreprises de services publics ¹⁾	124	104	206	234
Infrastructures énergétiques	7	7	4	8
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	(16)	(23)	(18)	(23)
Total du résultat ajusté ¹⁾	115	88	192	219

<i>(en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021
Produits des activités ordinaires	740	727	881	907
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	72	91	104	141
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	56	74	87	124
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,21	0,27	0,32	0,46
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,21	0,27	0,32	0,46
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,34	0,28	0,68	0,70
Résultat ajusté				
Entreprises de services publics ¹⁾	111	89	195	201
Infrastructures énergétiques	4	7	12	10
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	(21)	(20)	(21)	(20)
Total du résultat ajusté ¹⁾	94	76	186	191

1) De plus amples informations concernant ce total des mesures sectorielles sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les résultats financiers des huit derniers trimestres reflètent le moment où sont rendues les décisions d'ordre réglementaire concernant les services publics et la nature saisonnière de la demande d'électricité et de gaz naturel.

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté du deuxième et du troisième trimestre de chaque exercice a été affecté par la demande saisonnière plus faible pour l'entreprise de distribution de gaz naturel. Le résultat ajusté du quatrième trimestre de 2021 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2020 en raison essentiellement de l'accroissement du bénéfice des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale, ainsi que de l'indexation en fonction de l'inflation, qui a eu une incidence positive sur le résultat de l'entreprise de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale. L'augmentation du bénéfice a été en partie contrebalancée par le calendrier des charges d'exploitation des entreprises de services publics et par les coûts liés à l'achat de l'installation de stockage de gaz naturel du carrefour Alberta, les coûts d'aménagement de projets, les recouvrements non récurrents en 2020 ainsi que par le repli de la demande de services de stockage de gaz naturel dans le secteur Infrastructures énergétiques.

Le résultat ajusté au premier trimestre de 2022 a été supérieur à celui de la période correspondante de 2021, en raison essentiellement du calendrier des charges d'exploitation de l'entreprise de distribution de gaz naturel, et du bénéfice des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société tient compte des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. Il reflète également les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur et d'autres éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante qui ont été comptabilisés à divers moments au cours des huit derniers trimestres. Ces éléments ont été exclus du résultat ajusté et ils sont décrits ci-dessous :

- Au deuxième trimestre de 2020, des pertes de valeur et autres coûts de 30 M\$ (après impôt), lesquels n'ont pas été engagés dans le cours normal des activités, ont été comptabilisés. Ces coûts se rapportent essentiellement à certains actifs qui ne représentent plus une valeur stratégique pour la société.
- La résiliation anticipée des accords-cadres de services pour les services gérés de TI
 - Au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021, la société a conclu des accords-cadres de services avec IBM Canada Ltd. (remplacée ultérieurement par Kyndryl Canada Ltd.) et IBM Australia Limited (« IBM »), respectivement, pour la prestation de services gérés de TI. Ces services étaient auparavant fournis par Wipro Ltd. (« Wipro ») aux termes d'un accord-cadre de services de dix ans échéant en décembre 2024. La société a comptabilisé des coûts de résiliation de 55 M\$ et de 4 M\$ (après impôt) au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021, respectivement, qui correspondent à la meilleure estimation par la direction des coûts pour mettre fin à l'accord-cadre de services avec Wipro.
 - La transition des services gérés de TI pour passer de Wipro à IBM a débuté le 1^{er} février 2021 et était achevée au 31 décembre 2021. En 2021, la société a comptabilisé des frais de transition de 42 M\$ (après impôt).
- Au deuxième trimestre de 2021, des pertes de valeur et autres coûts de 65 M\$ (après impôt), lesquels n'ont pas été engagés dans le cours normal des activités, ont été comptabilisés. La société a engagé une tranche de 54 M\$ de ces coûts au Mexique en lien principalement avec l'installation hydroélectrique de Veracruz du secteur Infrastructures énergétiques. La charge reflétait une décision d'arbitrage défavorable, des modifications apportées à la réglementation du marché, l'incertitude politique persistante et le contexte d'exploitation difficile, qui ont entraîné une dépréciation de la valeur comptable des actifs. Les autres coûts comptabilisés étaient négligeables lorsque pris individuellement.
- Pour le quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé un résultat de 17 M\$ (après impôt) à la suite de la conclusion de sa participation à un projet international.
- Procédure d'application de l'AUC
 - Au quatrième trimestre de 2021, la direction de la mise en application de l'AUC a déposé une demande auprès de l'AUC recommandant l'ouverture d'une procédure de mise en application. Une procédure a été entamée afin de déterminer si ATCO Electric a omis de se conformer aux décisions et aux décrets de l'AUC relevant de sa compétence, notamment en ce qui concerne un contrat à fournisseur unique pour le projet d'interconnexion de Jasper et les mesures prises jusqu'au dépôt de la demande de compte de report pour la période de 2018 à 2020, y compris la demande en question. La procédure permet également de déterminer les recours futurs qui pourraient être nécessaires.
 - La direction de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric Transmission ont conclu un règlement amiable et, le 14 avril 2022, ont déposé le règlement auprès de l'AUC. L'AUC est actuellement en train de déterminer les prochaines étapes du processus. Au quatrième trimestre de 2021 et au premier trimestre de 2022, la société a comptabilisé respectivement des coûts de 14 M\$ et de 27 M\$ (après impôt) liés à l'issue possible de la procédure.

- Norme de vaccination contre la COVID-19 en milieu de travail
 - Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la société a exigé que ses employés, sous réserve de certaines exemptions, soient vaccinés contre la COVID-19 afin de protéger la santé et la sécurité des employés, des partenaires d'affaires, des clients et des collectivités. Les employés qui n'ont pas fourni de preuve de vaccination ou qui n'avaient pas d'exemption approuvée ont été mis en congé sans solde et se sont ensuite vu offrir une indemnité de départ. Au premier trimestre de 2022, la société a engagé 8 M\$ (après impôt) en indemnités de départ et coûts connexes associés à la norme de vaccination contre la COVID-19 en milieu de travail.
- Profit sur la vente d'une participation dans une filiale
 - Le 31 mars 2022, la société et DII ont conclu une convention d'achat d'actions afin d'augmenter la participation de DII dans NUE pour la faire passer de 14 pour cent à 50 pour cent. La transaction a donné lieu à un profit sur la vente de 5 M\$ (après impôt). Depuis le 31 mars 2022, la société ne consolide plus NUE à titre de filiale contrôlée et comptabilise plutôt sa participation dans NUE à titre de participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

AUTRES MESURES FINANCIÈRES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les autres mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion se composent de ce qui suit :

1. le résultat ajusté, qui constitue une mesure clé du résultat sectoriel qui permet d'évaluer la performance sectorielle et d'affecter les ressources;
2. le total des mesures sectorielles, qui s'entend d'une mesure financière présentée par un émetteur qui correspond à un sous-total ou au total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité.

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté permet de présenter le résultat tiré des activités à tarifs réglementés sur la même base qu'avant l'adoption des IFRS, à savoir les PCGR des États-Unis pour les activités à tarifs réglementés. Le résultat ajusté est présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités. Le résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B correspond au résultat ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Le résultat ajusté est la mesure financière la plus directement comparable au bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, mais il ne s'agit pas d'une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Le résultat ajusté pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels. Pour les investisseurs, le résultat ajusté peut être utile, car il ne tient pas compte des éléments qui ne sont pas dans le cours normal des activités et, par conséquent, il fournit un aperçu du résultat découlant du cours normal des activités de l'émetteur. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société figure dans le présent rapport de gestion.

Le total des mesures sectorielles est la mesure financière la plus directement comparable au total du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société. Le total des mesures sectorielles comparable pour la période correspondante de 2021 a été calculé au moyen de la même composition et est présenté avec le total des mesures sectorielles de la période considérée dans le présent rapport de gestion. Un rapprochement du total des mesures sectorielles et du total du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société est présenté dans le présent rapport de gestion.

Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent rapport de gestion se définissent comme des mesures financières présentées par un émetteur qui ne sont pas présentées dans les états financiers.

Les investissements en capital, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. Les dépenses en immobilisations sont la mesure financière la plus directement comparable aux investissements en capital. Les investissements en capital ne sont pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Les investissements en capital pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. De l'avis de la direction, les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Pour les investisseurs, les investissements en capital sont une mesure utile, car ils indiquent le montant des liquidités affectées pour acquérir et financer les actifs et y investir. Un rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations figure dans le présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du résultat sectoriel dont la direction se sert pour évaluer le rendement des secteurs d'activité et attribuer les ressources. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une meilleure appréciation des données relatives à la réglementation des tarifs au Canada et en Australie que le résultat établi selon les IFRS. De plus amples informations concernant cette mesure sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)					
Trimestres clos les 31 mars					
2022	Entreprises de services publics	Infrastructures énergétiques	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2021					
Produits des activités ordinaires	964	81	102	(37)	1 110
	790	52	93	(28)	907
Résultat ajusté	234	8	(23)	—	219
	201	10	(20)	—	191
Profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	—	—	(12)	—	(12)
	—	—	1	—	1
Activités à tarifs réglementés	36	—	—	—	36
	(52)	—	—	—	(52)
Décision concernant des questions liées aux TI	(4)	—	—	—	(4)
	(4)	—	—	—	(4)
Transition des services gérés de TI	—	—	—	—	—
	(10)	—	(1)	—	(11)
Dividendes sur les actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	—	—	18	—	18
	2	—	15	—	17
Procédure d'application de l'AUC	(27)	—	—	—	(27)
	—	—	—	—	—
Norme de vaccination contre la COVID-19 en milieu de travail	(8)	—	—	—	(8)
	—	—	—	—	—
Profit sur la vente d'une participation dans une filiale de la société	5	—	—	—	5
	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
	—	(1)	—	—	(1)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	236	8	(17)	—	227
	137	9	(5)	—	141

PROFITS ET PERTES LATENTS SUR LES CONTRATS À TERME ET LES SWAPS SUR MARCHANDISES ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

L'entreprise de vente au détail d'électricité et de gaz naturel en Alberta conclut des swaps sur marchandises à prix fixe afin de gérer son exposition aux volumes et aux prix de l'électricité et du gaz naturel. Ces contrats sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur des swaps sur marchandises à prix fixe sont comptabilisés dans le résultat du secteur Siège social et autres activités.

Le principal décideur opérationnel est d'avis que le fait d'éliminer les profits et les pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché donne une image plus fidèle des résultats d'exploitation de la société.

Les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés en résultat ajusté lorsque les contrats sur marchandises sont réglés.

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité et leurs filiales, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT) et Northland Utilities (Yellowknife), ainsi que les entreprises de distribution de gaz naturel, de transport de gaz naturel et de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale, sont désignées collectivement les « entreprises de services publics réglementées ».

À l'heure actuelle, les IFRS ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics réglementées ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics réglementées comptabilisent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie à l'interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits et charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions de l'organisme de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les IFRS de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux et incidence du temps plus froid	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures	Impôt différé, incidence du temps plus chaud et incidence de l'inflation sur la base de tarification	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de les facturer aux clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs soient modifiés et les montants bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future.
Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire qui touchent la période considérée et les périodes antérieures	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les IFRS.
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients ou à leur payer et autres éléments	La société comptabilise un montant à recevoir des clients ou à leur payer à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Pour les trimestres clos les 31 mars, les ajustements temporels importants qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les IFRS se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021	Variation
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée			
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	31	29	2
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures			
Impôt différé ²⁾	(22)	(25)	3
Gel des tarifs de distribution ³⁾	—	(41)	41
Incidence du temps plus chaud ⁴⁾	(6)	(2)	(4)
Incidence de l'inflation sur la base de tarification ⁵⁾	(6)	(7)	1
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments			
Gel des tarifs de distribution ³⁾	35	—	35
Autres	4	(6)	10
	36	(52)	88

- 1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction de la prévision des coûts qui seront engagés au cours de périodes ultérieures.
- 2) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.
- 3) Au cours du premier trimestre de 2021, les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel ont comptabilisé une diminution du bénéfice de 41 M\$ (après impôt) liée à l'allègement tarifaire provisoire pour les clients demandé par la société et approuvé par l'AUC pour geler les tarifs de distribution de base actuels. Au premier trimestre de 2022, un montant de 35 M\$ (après impôt) a été facturé aux clients en fonction des directives de l'AUC pour maximiser les recouvrements en 2022.
- 4) Les tarifs des clients des services de distribution du gaz naturel sont fondés sur des prévisions des températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits attribuables aux températures inférieures ou supérieures à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouvrés auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.
- 5) La partie de la base de tarification de l'entreprise de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale qui est indexée sur l'inflation est facturée aux clients au moyen du recouvrement de la dotation aux amortissements au cours d'exercices ultérieurs, en fonction du taux d'inflation annuel prévu et réel. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits au titre de la composante inflation de la base de tarification sont comptabilisés pour l'exercice considéré lorsqu'ils sont gagnés. Les écarts entre les montants réalisés et les montants facturés aux clients sont différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires sur la durée d'utilité des actifs connexes.

DÉCISION CONCERNANT DES QUESTIONS LIÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Comme c'est le cas pour le profit sur la vente, en 2014, de l'entreprise de services de TI de la société, les conséquences financières de la décision concernant les questions liées aux TI sont exclues du résultat ajusté. Le montant exclu du résultat ajusté pour le trimestre clos le 31 mars 2022 s'élève à 4 M\$ (après impôt) (4 M\$ en 2021).

TRANSITION DES SERVICES GÉRÉS DE TI

Au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021, la société a conclu des accords-cadres de services avec IBM Canada Ltd. (remplacée ultérieurement par Kyndryl Canada Ltd.) et IBM Australia Limited, respectivement, pour la prestation de services gérés de TI. Ces services étaient auparavant fournis par Wipro aux termes d'un accord-cadre de services de dix ans échéant en décembre 2024. La transition des services gérés de TI pour passer de Wipro à IBM a débuté le 1^{er} février 2021 et était achevée au quatrième trimestre de 2021. Le montant exclu du résultat ajusté pour le trimestre clos le 31 mars 2022 s'élève à néant (11 M\$, après impôt, en 2021).

PROCÉDURE D'APPLICATION DE L'AUC

Le 29 novembre 2021, la direction de la mise en application de l'AUC a déposé une demande auprès de l'AUC recommandant l'ouverture d'une procédure d'application. Une procédure a été entamée afin de déterminer si ATCO Electric Transmission a omis de se conformer aux décisions et aux décrets de l'AUC relevant de sa compétence, notamment en ce qui concerne un contrat à fournisseur unique pour le projet d'interconnexion de Jasper et les mesures prises jusqu'au dépôt de la demande de compte de report pour la période de 2018 à 2020, y compris la demande en question. La procédure permet également de déterminer les recours futurs qui pourraient être nécessaires.

En janvier 2022, la direction de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric Transmission ont entamé des discussions en vue d'en arriver à un règlement. Le 18 mars 2022, la direction de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric Transmission ont conclu leurs discussions et informé l'AUC que les parties en étaient venues à une entente sur toutes les questions. Le 14 avril 2022, le règlement a été déposé auprès de l'AUC, reflétant une sanction administrative convenue de 31 M\$, un engagement à modifier la demande de compte de report en cours pour garantir que la base tarifaire supplémentaire estimée à 11 M\$ reste exclue des tarifs des clients, et la mise en œuvre de pratiques et politiques révisées. L'AUC est actuellement en train de déterminer les prochaines étapes du processus. Au quatrième trimestre de 2021 et au premier trimestre de 2022, la société a comptabilisé respectivement des coûts de 14 M\$ et de 27 M\$ (après impôt) liés à l'issue possible de la procédure.

NORME SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN MILIEU DE TRAVAIL

Afin de protéger la santé et la sécurité des employés, des partenaires d'affaires, des clients et des collectivités, la société a exigé que ses employés, sous réserve de certaines exemptions, soient vaccinés contre la COVID-19 à compter du 1^{er} janvier 2022. Les employés qui n'ont pas démontré qu'ils étaient vaccinés ou n'avaient pas d'exemption approuvée ont été mis en congé sans solde et se sont ensuite vu offrir une indemnité de départ. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, la société a engagé des indemnités de départ et des coûts connexes de 8 M\$ (après impôt) relativement à la norme de vaccination contre la COVID-19 en milieu de travail.

PROFIT SUR LA VENTE D'UNE PARTICIPATION DANS UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ

Le 31 mars 2022, la société et DII ont conclu une convention d'achat d'actions afin d'augmenter la participation de DII dans NUE pour la faire passer de 14 pour cent à 50 pour cent. La transaction a donné lieu à un profit sur la vente de 5 M\$ (après impôt). Depuis le 31 mars 2022, la société ne consolide plus NUE à titre de filiale contrôlée et comptabilise plutôt sa participation dans NUE à titre de participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat ajusté des entreprises de services publics et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)

Trimestres clos les
31 mars

2022	Canadian Utilities Limited								
2021	Électricité				Gaz naturel				Entreprises de services publics
	Distribution d'électricité	Transport d'électricité	Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale	Chiffres consolidés Électricité	Distribution de gaz naturel	Transport de gaz naturel	Distribution de gaz naturel à l'échelle internationale	Chiffres consolidés Gaz naturel	
Résultat ajusté	47	43	11	101	99	23	11	133	234
	42	43	5	90	81	19	11	111	201
Activités à tarifs réglementés	1	13	—	14	27	2	(7)	22	36
	(27)	3	(1)	(25)	(18)	(2)	(7)	(27)	(52)
Décision concernant des questions liées aux TI	(1)	(1)	—	(2)	(1)	(1)	—	(2)	(4)
	(1)	(1)	—	(2)	(2)	—	—	(2)	(4)
Transition des services gérés de TI	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	(2)	(1)	—	(3)	(2)	(1)	(4)	(7)	(10)
Dividendes sur les actions privilégiées de la société	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1	1	—	2	—	—	—	—	2
Procédure d'application de l'AUC	—	(27)	—	(27)	—	—	—	—	(27)
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norme sur la vaccination contre la COVID-19 en milieu de travail	(2)	(1)	—	(3)	(3)	(2)	—	(5)	(8)
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Profit sur la vente d'une participation dans une filiale de la société	5	—	—	5	—	—	—	—	5
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	50	27	11	88	122	22	4	148	236
	13	45	4	62	59	16	—	75	137

INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat ajusté du secteur Infrastructures énergétiques et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 31 mars	
2022	Canadian Utilities Limited		
2021	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	Infrastructures énergétiques
Résultat ajusté	2	6	8
	6	4	10
Autres	—	—	—
	—	(1)	(1)
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	2	6	8
	6	3	9

RAPPROCHEMENT DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. De l'avis de la direction, les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. De plus amples informations concernant ces mesures non conformes aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les			31 mars
2022	Entreprises de services publics	Infrastructures énergétiques	Siège social et autres activités	Chiffres consolidés	
2021					
Investissements en capital	218	44	3	265	
	220	8	2	230	
Dépenses en immobilisations dans les coentreprises	(1)	(1)	—	(2)	
	—	(5)	—	(5)	
Dépenses en immobilisations	217	43	3	263	
	220	3	2	225	

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période ouverte le 1^{er} janvier 2022 et close le 31 mars 2022 qui ait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent de l'information prospective. L'information prospective comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient », « objectifs », « cibles », « stratégie », « futur » et d'autres encore. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion porte notamment sur les plans et les cibles stratégiques, y compris en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES et à l'atteinte de certaines cibles en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; la décision de l'AUC concernant les prochaines étapes relatives au règlement déposé le 14 avril 2022; les attentes et le calendrier relatifs au processus amorcé par l'AUC pour évaluer les formules liées au CGC; ainsi que les niveaux de production projetés et le calendrier de construction, d'achèvement ou de début des activités relativement au projet d'hydrogène propre de Suncor et aux projets de développement solaire de Calgary.

Même si la société est d'avis que les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables, compte tenu de l'information disponible à la date où les énoncés ont été formulés et des processus suivis pour préparer l'information, ces énoncés ne représentent pas une garantie de la performance future, et rien ne garantit que les prévisions se concrétiseront. Il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. L'information prospective présentée par la société reflète les opinions et les hypothèses de cette dernière en ce qui a trait, notamment, à ce qui suit : la capacité de la société d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050; le développement et la performance des technologies et des innovations technologiques et la capacité d'accéder à tous les outils technologiques nécessaires, et de les mettre en œuvre, en vue de l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES et des autres cibles en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; la collaboration continue avec certains organismes réglementaires et groupes environnementaux; la performance des actifs ou de l'équipement; les niveaux de la demande en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel, à l'essence, au diesel et à d'autres sources d'énergie; les niveaux futurs de consommation d'énergie; les taux de production futurs; les produits des activités ordinaires et le résultat futurs; la capacité de respecter les échéanciers des projets en cours et d'autres hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de la direction quant à l'information prospective mentionnée aux présentes.

Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des risques inhérents à la performance des actifs; à la rentabilité des capitaux et aux économies de coûts; aux lois et aux politiques gouvernementales applicables; aux décisions d'ordre réglementaire; à l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités; à la conjoncture économique (y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19); au risque de crédit; aux fluctuations des taux d'intérêt; à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre, des matériaux, des services et de l'infrastructure; au développement et à l'exécution de projets; aux prix de l'électricité, du gaz naturel, des liquides du gaz naturel et de l'énergie renouvelable; au développement et à la performance des technologies et des nouveaux produits, services et programmes écoénergétiques, y compris l'utilisation de combustibles sans émission de carbone ou provenant de sources renouvelables, le captage et le stockage du carbone, l'électrification de l'équipement alimenté par des sources d'énergie ne produisant aucune émission et l'utilisation et la disponibilité de crédits compensatoires de carbone; à la survenance d'événements imprévus comme des incendies, des événements météorologiques extrêmes, des explosions, des éruptions, des bris d'équipement, des incidents liés au transport et d'autres accidents ou événements similaires, ainsi qu'à d'autres facteurs de risque, dont bon nombre

échappent au contrôle de la société. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif donné. Le lecteur devrait également savoir que la liste de facteurs et de risques qui précède n'est pas exhaustive. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les principaux risques auxquels est exposée la société, se reporter à la rubrique « Risques commerciaux et gestion du risque » du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le présent rapport de gestion peut contenir de l'information qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, qui sont toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves indiqués ci-dessus. Le lecteur est mis en garde contre le fait que les hypothèses retenues pour la préparation de ces informations, bien qu'elles étaient raisonnables au moment de la préparation, pourraient se révéler imprécises ou inexactes et qu'il ne faut donc pas se fier indûment aux informations financières prospectives ou aux perspectives financières. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la société pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information financière prospective ou les perspectives financières. La société a inclus ces informations afin de donner au lecteur un aperçu plus complet de ses activités d'exploitation futures et de ses attentes actuelles concernant sa performance future. Ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins, et le lecteur est donc mis en garde contre le fait qu'elles ne devraient pas être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées. L'information financière prospective ou les perspectives financières contenues aux présentes ont été formulées à la date du présent rapport de gestion.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Canadian Utilities a publié ses états financiers consolidés intermédiaires non audités et son rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2022. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en en faisant la demande au service des relations avec les investisseurs par écrit à l'adresse 5302, rue Forand S. O., immeuble Ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, par téléphone au 403 292-7500, ou par courriel à l'adresse investorrelations@atco.com.

GLOSSAIRE

actions de catégorie A s'entend des actions de catégorie A sans droit de vote de la société.

actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

apports des clients s'entend des apports en trésorerie non remboursables provenant de clients pour certaines acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement pour les entreprises de services publics. Ces apports sont effectués lorsque les produits estimatifs sont inférieurs au coût de la prestation des services.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

entreprises de services publics de l'Alberta s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel.

entreprises de services publics réglementées s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel ainsi que de l'entreprise de distribution de gaz naturel à l'échelle internationale.

GES s'entend de gaz à effet de serre.

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

mégawatt (« MW ») s'entend d'une mesure de puissance électrique égale à 1 000 000 de watts.

PCGR s'entend des principes comptables généralement reconnus du Canada.

principal décideur opérationnel s'entend du président du conseil et chef de la direction et des autres membres du comité de direction.

société s'entend de Canadian Utilities Limited et comprend, sauf si le contexte l'exclut, ses filiales et ses partenariats.